



Mais qu'allait-il faire à Truchtersheim ?

Cela ne s'invente pas ! Gérald DARMANIN, Ministre des Comptes Publics, s'est déplacé le 14 septembre dans le chef-lieu du Kochersberg, occasionnant un sérieux blocage des axes principaux du village par la maréchaussée. Mais que venait-il faire à Truchtersheim ce jour-là ? Bien sûr, personne n'ignore plus que Mme JUPITER, qui ne s'appelait pas encore MACRON à l'époque, a passé quelques années dans la localité. Et qu'il n'y a pas si longtemps, Emmanuel MACRON a gratifié son maire d'une tape amicale dans le dos lors d'une réception des maires de France à l'Élysée. Certes, mais

encore ? Le ministre est-il venu rendre une visite de courtoisie à la « nouvelle députée » de la république en marche du secteur, Martine WONNER ? Sans doute, mais officiellement, et on ne rigole pas, il est venu présider un comité de pilotage de la mise en place du PAS ! Mais ce dont les agents du Centre des Finances Publiques de Truchtersheim sont absolument certains, c'est que l'illustre personnage n'a même pas daigné venir les voir et leur serrer la pince, ce qui aurait été un minimum, chose qui se faisait autrefois, qui dans le cas présent aurait pris un petit quart d'heure et qui s'appelle



la plus élémentaire des courtoisies ... ! Ce qui montre bien la considération du ministre pour les agents de son propre ministère ! Mais ce n'est pas tout ! Le VRP du Prélèvement à la Source de l'impôt sur le revenu n'a pas davantage daigné rencontrer les organisations syndicales de la DRFiP, et pour cause, même l'héroïsme a ses limites et l'intéressé ne semble guère briller par son courage. En effet, tous les agents de la DGFIP savent que le PAS n'est



pas au point, que sa mise en place est une hérésie et qu'au final les rentrées fiscales seront moindres que celles du système actuel où les contributions rentrent à près de 98 % ! Le ministre s'est bien gardé de se retrouver en posture difficile, sans aucun doute incapable de répondre aux questions techniques et réalistes des agents qui dans le futur vont devoir assumer. Il s'est contenté de rencontrer la Directrice Régionale des Finances Publiques qui, en fonctionnaire obéissante, l'a certainement reçu le doigt sur la couture et ne

l'a assurément pas indisposé par des questions techniques ou de justice fiscale ! Sans vouloir se montrer « vieux jeu », la CGT estime que les Français et les agents de la DGFIP auraient droit à davantage de considération de la part de leurs élus. Mais tout le monde sait bien que la mise en place du prélèvement à la source fait partie intégrante d'un plan de démantèlement de la fonction publique, orchestré par les libéraux et ceux qui ont des dents, hélas souvent trop longues !

Tout internet... oui mais...

Prenant en considération les objectifs du gouvernement de dématérialiser l'ensemble des démarches administratives d'ici 2022, le Défenseur des droits recommande également d'introduire dans la loi une clause de protection des usagers, prévoyant l'**obligation d'offrir une voie alternative au service numérique** lors de la dématérialisation d'un service public ou d'une procédure administrative.

En effet, l'enjeu est celui du maintien de la cohésion sociale : une dématérialisation trop rapide des services publics entraîne des risques d'exclusion et une augmentation du non-recours aux droits, mettant en péril l'égalité de toutes et tous devant le service public qui constitue un principe fondamental de la République.

Selon l'enquête « Accès aux droits : relations des usagères et usagers avec les services publics, le risque de non-recours » publiée par le Défenseur des droits en mars 2017, 27 % des Français sont toujours sans accès à internet et 33 % sont peu à l'aise avec cet outil.

**Élections
professionnelles
DGFIP**

pour mes droits

JE VOTE

CGT du 29 novembre
au 6 décembre
2018

Délit de service public : quand fiscal rime avec illégal

Nous sommes désormais dans une ère où les personnes qui font preuve de solidarité sont condamnées en justice. Les exemples sont nombreux, que ce soit pour avoir aidé des migrants (ex : Cédric HERROU), pour vouloir sauvegarder notre écosystème (ex: les opposants à l'aéroport de Notre Dame des Landes ou au GCO de Strasbourg), ou toute autre noble cause.

Alors pour quand le délit de service public ?

La CGT se rend compte, en analysant les propos récents de la Direction locale en CTL et en CHSCT, que cette question n'est plus que théorique.

Après la fermeture progressive des trésoreries locales, la restriction des horaires de réception du public et la généralisation de l'accueil sur rendez-vous, voilà qu'on refuse de délivrer directement les avis d'imposition aux usagers qui se présentent à nos guichets. Ces derniers devront attendre 8 jours pour bénéficier des

avancées de Clic Esi ou effectuer la démarche en ligne pour y accéder. Et pas de PAS-droits. Faut il rappeler à la Direction que les usagers qui viennent à nos guichets sont justement ceux qui n'ont pas accès à internet et qui ont besoin de leur avis rapidement ?

Autre mesure allant cette fois ci dans l'illégalité, la validation des déclarations de revenus pré-remplies des contribuables non imposables et imposables jusqu'à 1 500 € comme si elles avaient été déposées. Ces déclarations de revenus non déposées relevant du SIP de Schiltigheim seront désormais prises en compte après une relance simple, mais sans passer par la procédure de taxation d'office. Le hic, comme l'a relevé la CGT lors de ces réunions, est que cette prise en compte des revenus d'un foyer fiscal peut rester partielle ou être erronée. Bien que facilitant le travail des agents des secteurs de gestion des SIP, que ce soit pour le calcul des taux du PAS ou pour le calcul de la TH par



exemple, cette mesure n'est pas légale. Est-ce aux agents de palier le manque de personnel et les attermolements du PAS ? Jusqu'où les agents devront-ils accompagner le plan de démantèlement de notre Direction ?

Car il est rappelé que le système de l'impôt sur le revenu est déclaratif, ce qui implique l'existence d'une déclaration signée du contribuable. En cas de défaut déclaratif, la procédure de taxation d'office donne certaines garanties aux usagers. La Direction n'a pas répondu à la question suivante de la CGT : que se passera-t-il pour les agents, qui dans un

souci de déontologie, refuseront d'appliquer cette mesure d'expérimentation illégale ?

Car il est également rappelé que les agents sont régulièrement soumis à des stages de déontologie. Désormais la Direction piétine allègrement cette déontologie tant vantée quant il s'agit d'appliquer dans l'urgence une mesure controversée.

Le cœur de notre métier, c'est le service public. La CGT se battra toujours pour le maintien des effectifs nécessaires pour le maintien de nos missions.

Allô, j'écoute !

La DGFIP a décidé de lancer un appel d'offres à un prestataire privé pour mettre en place deux plate-formes d'écoute psychologique par téléphone : l'une destinée à l'ensemble des agents et l'autre dédiée spécifiquement aux problématiques "managériales" (voir l'article récent dans Ulysse national).

Ces centres d'écoute psychologique auraient pour but de « renforcer l'offre d'écoute et de soutien aux agents ». Ces consultations doivent être effectuées par une équipe de psychologues diplômés au téléphone (service téléphonique gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7) à compter du 3 octobre 2018.

Cette mise en place est hélas un aveu de la détérioration des conditions de travail des agents de la DGFIP. Pour la CGT, cette détérioration est due notamment aux restructurations et suppressions d'emplois successives à la DGFIP. Ces dernières conduisent mécaniquement à une augmentation des charges de travail et à un mal-être et une souffrance au travail.

Responsable d'une organisation du travail pathogène, la DGFIP se réfugie derrière le "tout psychologique" face à son obligation de préservation de la santé physique et mentale de ses agents.

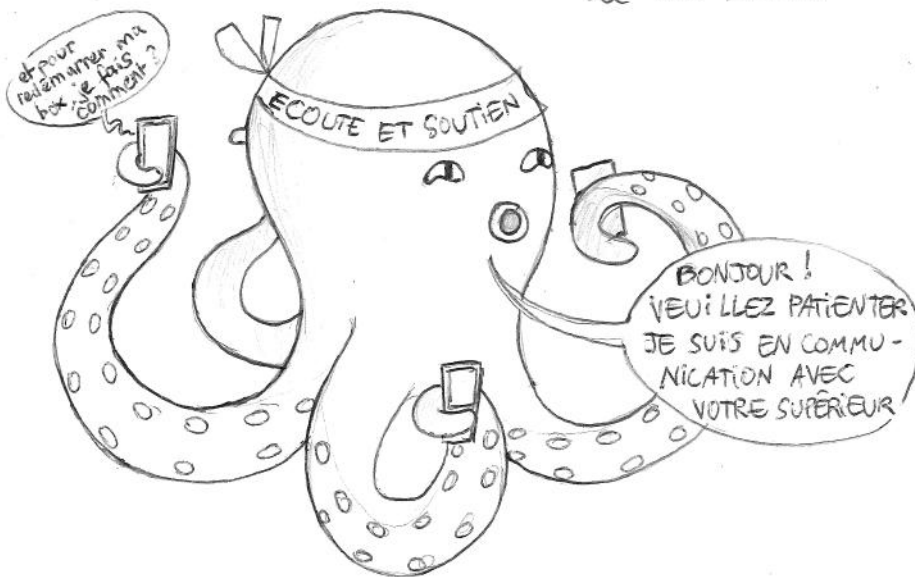
La CGT déplore la mise en place d'un simple dispositif d'écoute et de

coaching au rabais, le tout sous numéros verts gratuits : Merci Patron, la détresse est gratuite à la DGFIP !

Et ne voyez aucune contradiction entre l'offre de « coaching » faite aux agents et celle faite à leurs chefs : les difficultés rencontrées par les uns et les autres résultent en grande partie de la pression exercée sur le personnel suite à l'augmentation de la charge de travail. Les dirigeants de notre administration, sans doute échaudés par les suites des procès des suicides à France Télécom, s'achètent une bonne conduite à peu de frais !

Pour la CGT Finances Publiques c'est le travail qui est malade et non les agents!

Paul le poulpe s'est reconverti dans le soutien psychologique aux agents de la DGFIP



À propos du CHSCT du 28/9/2018 et du CTL du 01/10/2018

Budgétairement parlant, l'exercice 2018 touche à sa fin et la ventilation des crédits est effectuée.

Au programme du CHSCT : des équipements individuels de protection, des trolleys ou sacs à dos pour l'équipe de renfort, des stores, la rénovation de l'abri vélo de Haguenau, aménagement de l'espace détente de Bouxwiller, des souris verticales et des supports pour double-écran...

Après le départ du docteur Goude, médecin de prévention, nous sommes dans une phase transitoire à la DRFiP. Le docteur Perrier (Epinal) est à même de répondre aux cas urgents de même que le docteur Guegan-Barthel (présente à 30%). Néanmoins il n'y a pas de solution pérenne dans l'immédiat, pour les visites annuelles et quinquennales programmées pour tous les agents. Nous sommes dans l'attente du Secrétariat général pour y remédier au plus vite.

Le 1er octobre dernier se tenait le premier CTL présidé par notre directrice madame Coulongeat.

La teneur des déclarations liminaires n'était vraisemblablement pas à son goût. Il lui aura fallu une partie de la matinée pour y répondre. On reste dans la même veine qu'avec monsieur Houter. Madame Coulongeat ne déroge pas à la caste des « malgré-nous » managers. Puisque les suppressions de structures et de personnels s'imposent à nous, il va falloir y répondre le doigt sur la couture du pantalon. De toute manière, il y a des procédures d'accompagnement idoines ! Comme nous vous l'indiquons dans un de nos articles de ce numéro, ici s'arrête l'aspect réglementaire et déontologique tant vanté et chanté ; il devient secondaire.

Voilà qui augure encore de belles heures de palabres pour convaincre une hiérarchie qui doit se sentir au-dessus des débats puisqu'on nous promet, pour certaines structures, des coups de rabot inégalés si l'on en juge par

l'expérimentation en cours dans certains départements. Reste juste à savoir quand...

Pour l'heure, il convient d'être massivement ligués pour un premier rendez-vous le 9 octobre prochain. Une manifestation est prévue à partir de 14 heures Place Kléber !

Vous trouverez le compte-rendu détaillé de ces commissions sur notre site internet.

AG 2018

Jeudi 20 septembre s'est tenue l'Assemblée Générale de notre section syndicale. Devant un public clairsemé, les membres du Bureau ont su captiver les personnes qui avaient fait l'effort de se déplacer.

Comment expliquer cet étonnant, ce surprenant manque de participants ?

Ce n'est pourtant pas la date annoncée depuis le mois de juin dans notre journal, ni l'engagement constant de nos camarades de la CE.

Serait-ce l'annonce tardive du choix du menu proposé à l'issue de la réunion ? La Cigogne écarte cette option d'un revers d'aile, les participants au repas étant d'un nombre constant.

Quoiqu'il en soit, cette AG a, de nouveau, été fructueuse et riches d'échanges et d'interventions.

Le débat, cette année, a porté sur les réformes en cours à la DGFiP et l'analyse du rapport de la Cour des Comptes intitulé « La DGFiP, 10 ans après la fusion » et sur le fameux (non, non, pas fumeux, quoique) rapport CAP2022.

La section remercie tout particulièrement ses homologues de la section de Moselle, du Haut-Rhin et du Bureau National pour leurs interventions, ainsi que le camarade représentant l'UL de Strasbourg pour sa présentation relative à l'action interprofessionnelle de la CGT.

Vous pouvez d'ores et déjà vous préparer pour la prochaine AG qui se tiendra au printemps 2019 avant le Congrès national de notre syndicat.

Interview de Marie, auteure du badge diffusé dans les services à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :

– Le volatile : « Marie, tu es aussi illustratrice dans le journal la Cigogne, depuis quand y exerces-tu tes talents ?

– Marie : Quasiment depuis que je suis arrivée à Strasbourg après mon concours, c'est-à-dire fin 2017. Je viens surtout en renfort de Jean-Michel quand il n'est pas dispo'. C'est Yves qui m'a recrutée, donc si vous n'aimez pas ce que je fais c'est aussi à lui que vous pouvez vous plaindre !

– Le volatile : Quelle a été la réaction de tes collègues lorsqu'ils ont appris que tu avais dessiné ce badge ?

– Marie : Je pense qu'ils étaient plutôt fiers, parce que j'ai reçu pas mal de félicitations de mes anciens camarades de l'ENFiP. Et même

de collègues qui ne font pas partie du Grand Est ! Comme la nouvelle est allée jusqu'à Wallis et Futuna, peut-être qu'ils m'ont réservé un poste pour que je mute là-bas...

– Le volatile : Quel est ton personnage de bande dessinée préféré ?

– Marie : J'hésite entre Emmanuel Macron dans le registre humour noir... et Richard Aldana de la BD Lastman pour son côté anti-héros badass. Bon, en général je suis plutôt attirée par un registre ou une histoire que par un personnage en particulier. J'aime bien la science-fiction et l'anticipation parce qu'il y a souvent un aspect de critique sociale et de questionnement philosophique sur la nature humaine.



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire : Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg